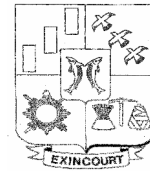


DEPARTEMENT DU DOUBS

VILLE D'EXINCOURT



Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 avril 2013

Le Conseil Municipal d'EXINCOURT s'est réuni, en session ordinaire, le **DOUZE AVRIL DEUX MILLE TREIZE** au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, à **19 heures**, sous la présidence de Monsieur Jean CUYNET, Maire.

Etaient présents : M. CUYNET, Maire, Mesdames et Messieurs, LEGRAND, CHICOT SANSEIGNE, BAUDREY, CABURET, NAGEL-NICOLAS, Adjoint, Mesdames et Messieurs, BARBAUD, BERNARDIN, BERTHOCCHI, COUM, DEBROSSE, DEMESMAY, DODIN, LINOZZI, MAURER, NOIROT, PRETOT, THIEL, Conseillers municipaux.

Etaient absents :

Conseillers Municipaux	Ayant donné pouvoir à :
Mme DURSUN	Mme LINOZZI
M. KELLER	M. LEGRAND
Mme NOWAK	Mme NOIROT
Mme PARIS	Mme DEBROSSE
M. STIMPFLING	M. MAURER

Assistaient à la séance : Mme Sylvie ROLLOT, secrétaire générale,
M. Christian ROTH, responsable des services techniques

Le Conseil Municipal a procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Mme DEBROSSE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Puis, M. le Président a déclaré la séance ouverte.

Informations : décisions du Maire

2013-04 : Vente d'une balayeuse et d'une lame à neige déclassées

2013-05 : Marché adapté passé avec l'entreprise FSC Services de GRAND CHARMONT pour la prestation de balayage des rues 2013 reconductible sur 2014-2015 et 2016

Question 2013-11 – Administration – Approbation du compte-rendu de la séance du 15 mars 2013

Le compte rendu de la séance du 15 mars 2013 est adopté à l'UNANIMITE.

Question 2013-12 – Administration – Projet de Transport à Haut Niveau de Service (THNS) – Enquêtes publiques et parcellaires

Le dossier d'enquête n'ayant pas été transmis dans son intégralité à ce jour, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, décide de reporter cette question à une séance ultérieure.

Question 2013-13 – Administration – Modification du règlement de la salle des fêtes au Centre René Morel

Suite à quelques différends relatifs à l'application du règlement de mise à disposition de la salle des fêtes, il est proposé au Conseil Municipal de modifier ce dernier sur 3 points :

- 1- Préciser que le tarif « extérieur » est appliqué lorsque la personne concernée par l'objet de la location n'est pas domiciliée sur la commune
- 2- Prévoir l'encaissement du chèque de règlement de la mise à disposition, remis au moment de la réservation, 8 jours après son dépôt en mairie. Pendant ce délai de 8 jours, le locataire peut annuler sa réservation et le chèque lui est restitué.
- 3- Le locataire devra fournir une attestation d'assurance couvrant
 - a. les risques liés à l'utilisation temporaire de la salle
 - b. les dommages causés aux tiers de son fait
 - c. le vol ou la dégradation des denrées et du matériel lui appartenant entreposés dans la salle.

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, approuve ces modifications.

Question 2013-14 – Administration – Conseil en énergie partagé – Prolongation de la mission auprès des communes de PMA et du SYGAM

Dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial et de la démarche Cit'ergie, Pays de Montbéliard Agglomération propose depuis avril 2010 à l'ensemble des communes de PMA et du SYGAM, un service de conseil en énergie partagé dont le principe est la mise à disposition d'un agent spécialisé, le conseiller « CEP ».

Les tâches de cet agent sont notamment :

- la gestion comptable de l'énergie à l'aide de bilans et tableaux de bord,
- le diagnostic et ce afin de procéder à la recherche systématique des sources d'économies aboutissant à un programme de travaux présenté par ordre de rentabilité décroissante,
- le contrôle des interventions effectuées et des résultats obtenus,
- l'analyse des performances énergétiques des équipements construits ou rénovés par les communes.

Depuis le mois d'avril 2010, Pays de Montbéliard Agglomération a signé, avec 22 communes de PMA (Arbouans, Badevel, Bavans, Bethoncourt, Brognard (adhérente depuis mai 2012), Courcelles-les-Montbéliard, Dambenois, Dampierre-les-Bois, Dasle, Etupes, Exincourt, Fesches-le-Châtel, Hérimoncourt, Mandeuve, Mathay, Nommay, Sainte-Suzanne, Sochaux, Taillecourt, Vandoncourt, Vieux-Charmont, Voujeaucourt) et 6 communes du SYGAM (Berche, Colombier-Fontaine, Dampierre-sur-le-Doubs, Ecurcey, Etouvans, Pont-de-Roide) une convention concernant la mise en place du service « Conseil en Energie Partagé ».

Le plan de financement initial du CEP, programmé sur une durée de trois ans, prévoyait une participation des communes adhérentes à hauteur de 0,63 € par habitant et par an. Cette opération ayant par la suite reçu les soutiens technique et financier de l'ADEME, du Conseil Régional et du FEDER, le plan de financement a pu être revu de la façon suivante, sachant que le coût de ce service est de 40 500 € TTC/an soit 122 000 € sur 3 ans.

Financeurs	Taux de participation	Montant
Subvention ADEME	30 %	36 500 €
Subvention Région	12 %	15 000 €
Subvention FEDER	20 %	24 334 €
Participation des communes	30 %	36 668 € soit 0,21 €/hab/an
Participation du SYGAM	1 %	1 251 € soit 0,05 €/hab/an
Participation de PMA	7 %	7 916 € soit 0,05 €/hab/an

Après plus de 35 mois d'existence, un bilan a été réalisé.

Les principaux résultats montrent l'efficacité de ce service :

- le contrôle régulier des factures a permis de repérer des erreurs de facturation et d'optimiser les contrats de fourniture d'énergie, ainsi depuis trente-cinq mois, ce sont près de 200 000 € qui ont été économisés par les communes,
- un diagnostic sur le niveau d'isolation à l'aide d'une caméra thermique a été réalisé sur 25 bâtiments,
- des enregistreurs de température ont été installés dans 55 bâtiments. Cela a permis d'ajuster la programmation horaire de fonctionnement du chauffage,
- le conseiller en énergie partagé accompagne les communes dans les projets de rénovation ou construction de bâtiments et incite les communes membres de PMA uniquement, à présenter des dossiers de demande de labellisation « Agglomération durable – Volet Energie » auprès de PMA. Depuis trois ans, 20 labels ont été attribués.

La fin de cette mission est prévue pour le mois d'avril 2013. Au vu des résultats présentés, il semble intéressant pour l'ensemble des communes concernées de la prolonger d'une durée de trois ans supplémentaires et de proposer aux communes de PMA et/ou du SYGAM non adhérentes d'intégrer la mission CEP pour les trois années à venir.

Alors que l'Ademe et le Conseil Régional de Franche-Comté ont prévu de prolonger leur participation pour une année supplémentaire uniquement, le FEDER n'a pour l'instant pas prévu de prolonger son soutien financier, ce qui implique une révision du plan de financement.

Le coût sur les trois prochaines années est estimé à 135 000 € (45 000 €/an). La participation de PMA et du SYGAM est fixée à 0,09 € par habitant et par an pour les trois années. Le plan de financement proposé est donc le suivant :

	1 ^{ère} et 2 ^{ème} années (avril 2013 à avril 2015)			3 ^{ème} année (avril 2015 à avril 2016)		
	Taux de participation	€/hab	Dépenses annuelles	Taux de participation	€/hab	Dépenses annuelles
Communes*	82 %	0,41	25 712 €	87 %	0,62	39 295 €
PMA	16 %	0,09	4 987 €	11 %	0,09	4 987 €
SYGAM	2 %	0,09	718€	2 %	0,09	718€

* prise en compte des communes de Bart et Allenjoie qui ont confirmé leur adhésion à partir d'avril 2013

Ce plan est susceptible d'évoluer en cas d'obtention de subventions supplémentaires et en fonction de l'éventuelle participation d'autres communes qui n'ont actuellement pas adhéré au service. L'adhésion de communes supplémentaires pourra alors réduire le coût de participation de chacune.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de reconduire l'adhésion de la Commune à la mission « Conseil en Energie Partagé » pour une durée de trois ans et pour un montant annuel maximal de 0,62 € par habitant,
- d'autoriser le Maire à signer la Convention à intervenir dans ce cadre.

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, approuve ces propositions.

Question 2013-15 – Finances – Subventions 2013

La liste des subventions est jointe au dossier de présentation du budget. D'autres demandes seront présentées au cours de la réunion.

Par ailleurs, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer les conventions relatives aux subventions d'un montant supérieur à 23 000 €.

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE :

- **Approuve la liste des subventions qui sera jointe à la délibération et autorise le Maire à signer les conventions à intervenir.**
- **Ajoute les subventions suivantes :**

- 78 € par élève pour 2 classes à verser à l'OCCE25, coopération scolaire de l'école élémentaire Victor Hugo
 - 50 € pour les enfants d'Exincourt participant aux « Vacances Musicales » sur présentation de la liste par l'organisateur
 - Voyages scolaires : 30 % de la part restant à la charge de la famille (maxi 100 €) versés soit directement à la famille, soit au collège à charge à lui de reverser aux familles, sur présentation par les collèges de la liste des participants.
 - 500 € de subvention exceptionnelle au BEEEX VA – Pays de Montbéliard HANDBALL
- **Décide de ne pas octroyer de subventions aux demandes suivantes :**
- Association Unis vers Sourds AUDINCOURT
 - Ville de MONTBELIARD, Financement du CMS implanté à Montbéliard
 - Secours populaire français BESANCON
 - Croix rouge française MONTBELIARD
 - AFMTELETHON PARIS
 - A.S.M.B Danse & Ballet sur Glace BAVILLIERS
 - AUDES - BESANCON
 - Association d'Aide aux Insuffisants Rénaux (AIRC) BESANCON
 - Sclérose en plaques – massif jurassien – BESANCON
 - AFSEP - LAUNAGUET

Question 2013-16 – Finances – Taxes directes locales – Taux 2013

Les impôts locaux acquittés par les contribuables, pour chacune des trois taxes, sont déterminés en fonction :

- de la base d'imposition établie par les Services Fiscaux,
- du taux d'imposition voté par la Collectivité Territoriale.

A - BASES D'IMPOSITION

Leur variation résulte de deux facteurs :

- les coefficients de majoration forfaitaire,
- l'évolution de la matière imposable.

1°) - les coefficients de majoration

En application de la loi n°2012 du 29/12/2012 de finances pour 2013 (article 1518 bis modifié du Code Général des Collectivités Territoriales), au titre de l'année 2013, les valeurs cadastrales des propriétés bâties, les locaux industriels relevant du 1° de l'article 1500 du code général des impôts et l'ensemble des autres propriétés bâties sont revalorisées forfaitairement par application d'un coefficient de 1.018.

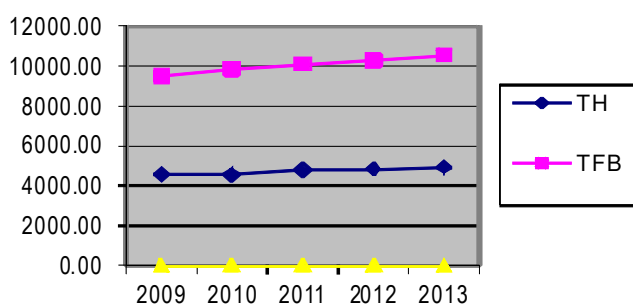
2°) - Evolution de la matière imposable

Les bases d'imposition prévisionnelles, notifiées par les Services Fiscaux, sont les suivantes :

Bases	2012	2013	différence
Taxe d'habitation	4 839 000	4 931 000	92 000
Taxe Foncier Bâti	10 297 000	10 560 000	263 000
Taxe Foncier Non-Bâti	5 400	5 600	200

Les bases d'imposition notifiées pour chaque taxe ont évolué comme suit depuis 2009 en (K€) :

Taxes	2009	2010	2011	2012	2013
TH	4561.00	4546.00	4794.00	4839.00	4931.00
TFB	9510.00	9852.00	10093.00	10297.00	10560.00
TFNB	5.10	5.10	5.20	5.40	5.60



B. TAUX D'IMPOSITION

Compte tenu des crédits nécessaires à l'équilibre du budget, le projet de B.P. pour 2013 est établi sur la base de l'augmentation de la pression fiscale égale à l'augmentation forfaitaire des bases.

Les taux proposés pour 2013 ne sont pas modifiés :

Type de taxe	Taux 2012	Taux 2013
- taxe d'habitation	9.07 %	9.07 %
- taxe foncière sur propriétés bâties	13.19 %	13.19 %
- taxe foncière sur propriétés non bâties	18.89 %	18.89 %

PRODUIT PREVISIONNEL DES IMPOSITIONS DIRECTES POUR 2013

	BASES	TAUX	PRODUITS
T.H.	4 931 000	9.07	447 242
F.B.	10 560 000	13.19	1 392 864
F.N.B.	5 600	18.89	1 058
TOTAL			1 841 164

VARIATION DES RECETTES ENTRE 2012 ET 2013

RECETTES	2012	2013	VARIATION	
Produits des taxes	1 798 091	1 841 164	43 073	2.40%
Dot° compens. Réforme TP	43 342	42 102	-1 240	-2.86%
Garantie Indiv. de Ressources	75 211	76 451	1 240	1.65%
Comp. Communauté d'Agglo.	319 000	319 000	0	0.00%
Comp. TP/TF/TH par l'Etat	57 908	54 746	-3 162	-5.46%
TOTAL	2 293 552	2 333 463	39 911	1.74%

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, décide d'appliquer les taux 2013 suivants :

Type de taxe	Taux 2013
- taxe d'habitation	9.07 %
- taxe foncière sur propriétés bâties	13.19 %
- taxe foncière sur propriétés non bâties	18.89 %

Question 2013-17 – Finances – Budget primitif 2013

Le budget primitif présenté :

↳ Intègre les restes à réaliser ainsi que les résultats 2012

Restes à réaliser :	522 695.00 €	en dépenses
	0.00 €	en recettes

Excédent de fonctionnement reporté :	578 844.09 €
--------------------------------------	--------------

Excédent d'investissement reporté:	281 138.50 €
------------------------------------	--------------

↳ La part du remboursement de la dette (capital et intérêts = 95 000 €) dans les dépenses totales (hors virement à la section d'investissement) = 4 258 495 € représente en 2013 : 2,24 % (2.54 % en 2012)

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, approuve le BP 2013.

Divers

- Présentation des 4 propositions d'horaires contenues dans le questionnaire qui sera transmis aux parents d'élèves dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.
- Installation de ralentisseur de vitesse « gendarmes couchés » rue du Croissant.
- Installation à titre expérimental de « chicanes » destinées à réduire la voie rue des Ecoles en face de Champagne Loisirs
- Pour information, les lampes de rues ne fonctionnant plus doivent être signalées en mairie. Les éléments sont inscrits sur un cahier et les interventions de réparations prévues tous les deux mois en été et tous les mois en hiver.

Séance levée à 21 h 30.